



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir*

Juin 2025

**Programme de Développement Rural FEADER Limousin
2014-2022
- Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2024 -**

**Etat d'avancement du programme
FEADER à destination des citoyens**

Le Programme de Développement Rural FEADER Limousin 2014 / 2022

La Commission Européenne a approuvé le 24 novembre 2015 le Programme de Développement Rural Limousin (PDRL) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Limousin concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ Renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ Renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ Assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi la programmation 2014-2020 a été prolongée par deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». A ce titre ce sont **160,2 M€ de Feader** supplémentaires qui ont été alloués au PDR Limousin.

Concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un ensemble de mesures pour répondre à la crise sanitaire.

Suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

Ce plan de Relance Européen ou Next Generation UE a vu le jour à l'été 2020 suite à l'accord entre les 27 états membres.

Ainsi, ce sont 750 milliards d'euros qui lui sont consacrés.

Des plans de relance portés par les états membres peuvent dès lors être financés par ce dispositif.

A titre d'exemple, le plan « France Relance » est financé à hauteur de 40 milliards par l'Union Européenne. En région, il va concerner l'opération Plan Modernisation d'Elevage (PME) en lui consacrant une enveloppe de 11 260 000 euros pour aider les éleveurs dans leurs actions.

Mais, ce plan européen comprend aussi un volet FEADER RELANCE.

En Nouvelle-Aquitaine, il représente près de 120 millions d'euros dont **30,5 M€** pour le PDR Limousin qui ont été répartis entre les actions ci-dessous :

- Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, soutien-aux industries agro-alimentaires, circuits locaux,
- Investissements agricoles (PCAE) (élevage /Mécanisation montagne / pastoralisme -transformation et commercialisation /Agroéquipements / Maraîchage...),
- Certification environnementale, Mesure agro-écologique, et agriculture biologique,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,
- Promotion de produits régionaux à travers les signes d'identification de l'origine et de la qualité, mise en réseau d'acteurs à travers le partenariat européen pour l'innovation.

Dès lors, ces crédits vont contribuer à **la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique** pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur et contribuer à créer un effet relance.

L'avancement du Programme de Développement Rural Limousin FEADER au 31/12/2024

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 12 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de **65 125** opérations engagées depuis 2014.

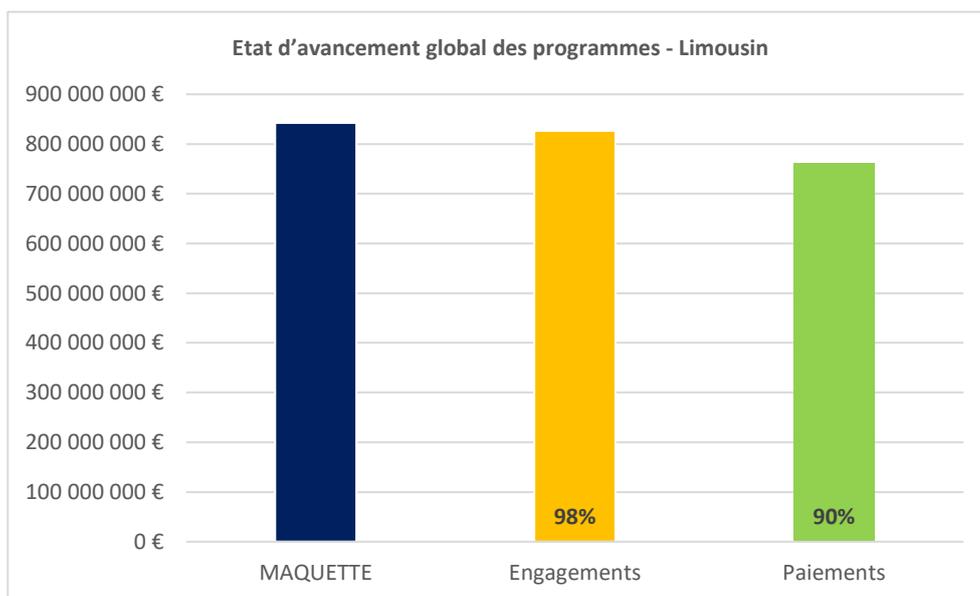
Au **31/12/2024** :

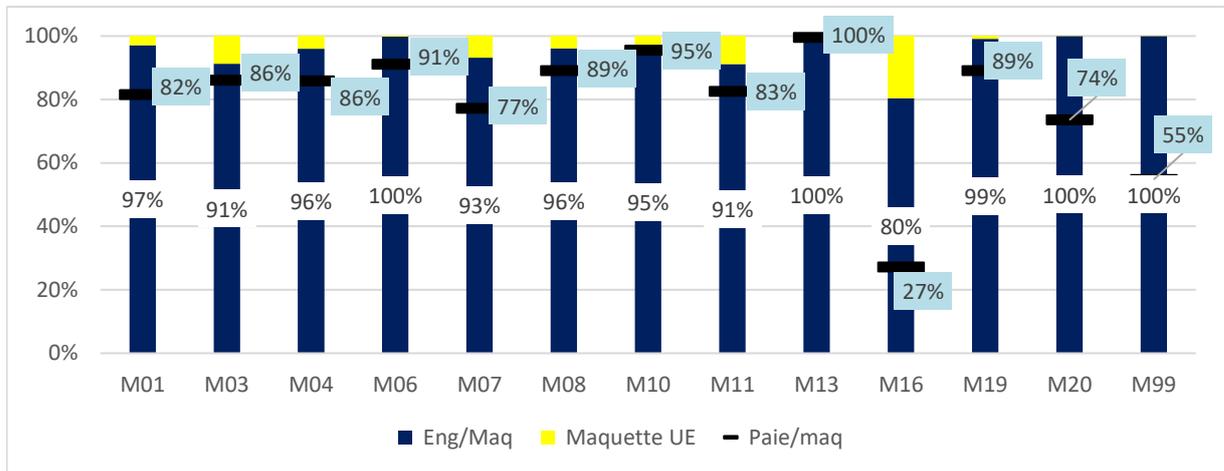
- **827 247 591 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente **98%** de la maquette
- **7695 821 320 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires ce qui représente **95%** de la maquette



PDR Limousin 2014-2022 Etat d'avancement Global des programmes

MAQUETTE	842 136 862 €	100%
Engagements	827 247 951 €	98%
Paiements	795 821 320 €	95%





- M01 : Activités de démonstration et d'information
- M03 : Promotion Qualité
- M04 : Investissements
- M06 : Installation
- M07 : Natura 2000 – Mesures de développement rural
- M08 : Forêt
- M10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- M11 : Conversion et Maintien en Agriculture Biologique
- M13 : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- M19 : Programmes LEADER
- M20 : Assistance technique

Zoom sur :

LEADER

La Ruelle,

une Société Coopérative d'Intérêt
 Collectif (SCIC)



Les investissements portés dans le cadre de LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) visent à l'amélioration de l'innovation sous diverses formes et à constituer un effet levier pour redynamiser un territoire rural.

Tel est l'état d'esprit du projet porté par La Ruelle, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en plein cœur du village de Ségur-le-Château.

A la fermeture de l'unique épicerie du bourg en 2018, les habitants ont été sollicités afin de prendre connaissance de leurs souhaits pour redynamiser la vie du village tout en mettant en œuvre à la fois l'innovation et la coopération.

Entre 2018 et 2021, une étude va être menée pour déterminer les usages qui pourraient exister. Elle établit alors l'impérieuse nécessité de créer un lieu de vie, d'échanges offrant la possibilité de développer du lien social et permettre de créer un espace soutenant la dynamique locale, mélangeant ainsi divers types d'activités économiques.

La mise à disposition en 2022 par deux nouveaux habitants d'une partie de leur lieu d'habitation va permettre alors au projet de s'ancrer dans la réalité.

La partie commerciale va être gérée par la SCIC qui porte ce tiers-lieu. La coopérative est dénommée « La Ruelle » et implique d'autres associations et des habitants désireux de s'engager dans cette aventure.

Le lieu a ouvert l'été 2023. Il y a les habitués comme les habitants, les associations, les artisans, les fournisseurs et les entrepreneurs mais aussi les milliers de visiteurs ponctuels en raison de l'obtention du label « Plus beaux villages de France ».

Rapidement plusieurs espaces et une offre multi-services se sont développés en partie grâce aux études rigoureuses menées en amont pour permettre au modèle économique d'être viable et ce dès l'ouverture de ce lieu :

- L'espace de coworking : la demande est naissante et La Ruelle dispose de la fibre optique ce qui aide à développer ce type d'usage,
- L'espace de vie associative : plusieurs associations sont très actives dans le village mais n'avaient pas d'endroit pour leurs réunions ou activités et particulièrement pendant les mois d'hiver, La Ruelle y remédie,

- La mise à disposition d'espaces en contrepartie de bénévolat et/ou participation financière : possibilité de privatiser plusieurs espaces pour l'organisation d'événements ou de services ayant des retombées économiques pour les organisateurs,
- Le point relais colis qui permet de diminuer les déplacements vers Pompadour ou Lubersac,
- Le service d'impression support papier et photos qui contribue à renforcer le lien avec les habitants non aguerris au multimédia,
- Le café-restaurant : le service continu (11h30 -18h) est ouvert toute l'année, avec une formule estivale et une formule basse saison. L'approvisionnement est réalisé auprès de producteurs locaux et en circuits courts,
- L'épicerie de produits locaux,
- La programmation culturelle est diverse et variée (spectacles, événements) avec des intervenants, experts, artistes (conférences, projections, concerts, spectacles, balades, ateliers).

Ce projet dont le montant s'élève à 76 826,76 euros avec une aide FEADER/LEADER de 49055,44 euros met ainsi en œuvre les actions suivantes :

- améliorer la promotion et le respect d'une agriculture paysanne,
- contribuer au dynamisme et soutien de l'économie locale,
- améliorer l'accessibilité au lieu indispensable pour favoriser l'inclusion de tous les publics au centre bourg,
- créer un lieu de rencontres et de soutien à la dynamique locale...

Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.